

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
769, 771 et 773, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **14 avril 2025 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 251-2025 ci-après.

Nature et effets :

L'implantation non conforme du bâtiment principal qui est implanté à 1,92 mètre de la limite latérale droite du terrain, alors que le règlement de zonage 606-2023 exige une distance minimale de 2 mètres et visant l'implantation non conforme de la remise qui est implantée à 0,94 mètre de la limite latérale gauche du terrain, alors que le règlement de zonage 606-2023 exige une distance minimale de 1 mètre.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 4 524 784, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 769, 771 et 773, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-HUITIÈME jour du mois de MARS deux mille vingt-cinq.



Directeur général et greffier-trésorier
Miguel C. Rousseau